



AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2022 SIGNÉE AVEC LA MAISON DES ESSARTS

Entre

La Commune de Bron, sise Hôtel de Ville, Place de Weingarten - CS N° 30012, 69671 BRON Cedex, représentée par son Maire, Monsieur Jérémie BRÉAUD, habilité par délibération n° _____ du 6 octobre 2022, et désignée sous le terme « **la Commune de Bron** », d'une part,

Et

La Maison des Essarts, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 21 rue du Parc, 69500 BRON, représentée par le Président, Monsieur Michel MOIROUD, dûment mandaté, et désignée sous le terme « **la Maison des Essarts** », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Il est rappelé ce qui suit :

PRÉAMBULE

Considérant que par la délibération n° 20220203DEL13 du 3 février 2022, le Conseil Municipal de Bron a autorisé la signature de la convention d'objectifs entre le Commune de Bron et la Maison des Essarts, pour soutenir la réalisation des actions d'intérêt général dans le cadre de sa politique publique de développement de la vie sociale et culturelle.

Considérant que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) les projets axés sur l'accueil des jeunes enfants dans les structures EAJE et l'accueil de loisirs pour les enfants et les jeunes sont soutenus financièrement par la Commune de Bron et la Caisse d'allocations familiales.

Considérant qu'il était indiqué à l'article 4.1.1 de la convention mentionnée que les montants maximaux étaient des montants provisoires devant être revus à la hausse ou à la baisse, selon les résultats du nouveau dispositif prévu par la CTG.

Considérant que la CAF a notifié à la structure les bonus territoire suivants, la subvention définitive accordée par la Commune de Bron doit être adaptée en conséquence :

Projet CTG	Total subvention prévisionnelle CTG 2022	Bonus territoire CTG définitif CAF*	Subvention CTG définitive 2022 Commune de Bron	Solde restant à verser ou à restituer par la structure (si négatif)
Accueil de loisirs - Volet jeunesse	13 100,00 €	14 919,42 €	-1 819,42 €	-11 419,42 €
EAJE - Volet petite enfance - Essart Gosses	199 000,00 €	41 232,24 €	157 767,76 €	8 667,76 €
TOTAL	212 100,00 €	56 151,66 €	155 948,34 €	-2 751,66 €

**Bonus territoire versé directement aux structures par la CAF*

Le présent avenant a pour objet de modifier l'Article 4 - Contribution d'objectifs 2022 signée le 28 février 2022.

Les autres dispositions restent inchangées.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 4 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE, modifié

4.1 - Conditions de détermination de la contribution financière, modification paragraphe 4.1.1

4.1.1 Pour l'année 2022 la Ville de Bron contribue financièrement aux projets de la Maison des Essarts pour un montant maximal de 316 898,34 €*.

Détail des subventions :

Pour le fonctionnement : 152 730,58 €*
Pour les opérations Ville Vie Vacances : 6 400 €
Pour la Convention Territoriale Globale - Volet Jeunesse / ALSH : 0 €*
Pour la Convention Territoriale Globale - Volet Enfance, CCAS : 157 767,76 €

*Le projet CTG – Volet Jeunesse / Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) étant subventionné par la CAF pour un montant supérieur aux financements préexistants à la CTG, la subvention de fonctionnement a été diminuée de 1 819,42 € pour assurer la neutralité des financements.

4.2 - Modalités de versement de la contribution financière, modification

Compte tenu de la notification tardive des bonus territoire versés par la CAF, le principe de versement des subventions est adapté de la manière suivante :

- pour les dispositifs pour lesquels les acomptes déjà versés sont supérieurs au montant maximal subventionnable : les sommes versées en trop seront restituées par l'association ;
- pour les dispositifs pour lesquels un solde reste à verser : celui-ci pourra l'être à partir d'octobre 2022 après restitution des pièces administratives et des bilans d'actions par l'association.

Les autres paragraphes de cet article, 4.1.2 et 4.3, restent inchangés.

Fait à Bron en 3 exemplaires, le

**Pour la Maison des Essarts,
Le Président,**

**Pour la Ville de Bron,
Le Maire,**

Michel MOIROUD

Jérémie BRÉAUD